

# Flash

**Mars 2021**

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de mars :

1. Optimum Perspectives Vie Entière
2. Le gouvernement détaille la mise en œuvre de la surveillance des réseaux sociaux par le fisc
3. Épargne : alerte sur l'explosion des arnaques avec usurpation d'identité
4. Fusion des déclarations fiscales et sociales des travailleurs indépendants en 2021
5. Dossier « Retraites » | Retraite : plus besoin d'attendre 55 ans pour signaler des erreurs sur votre carrière  
| Épargne retraite : la loi sur la déshérence des contrats de retraite supplémentaire a été adoptée
6. Optimum Gestion Financière : L'Amérique du Nord prend le large

## Optimum Perspectives Vie Entière

Toujours à l'écoute de vos demandes et suggestions, nous vous informons qu'une nouvelle option de commissionnement est désormais disponible pour notre contrat Vie Entière !

Nous sommes persuadés que celle-ci saura répondre à vos attentes.

Pour la découvrir contactez votre délégué commercial qui vous onnera toute l'information relative à cette nouvelle option en vigueur dès à présent.



## Le gouvernement détaille la mise en œuvre de la surveillance des réseaux sociaux par le fisc

Les administration fiscales et douanières peuvent désormais collecter des données pour comparer le train de vie affiché des administrés et celui déclaré dans les documents officiels. Les informations ont une durée limitée de conservation et seules les données volontairement divulguées par la personne peuvent être utilisées.

### De Blablacar à Youtube... via Facebook, Airbnb, Le Bon Coin...

Les plateformes visées par ce dispositif sont très variées telles qu'Airbnb, Facebook, YouTube, BlaBlaCar, Le Bon Coin... Mais le principe reste le même : comparer le train de vie des administrés sur Internet de celui déclaré dans les documents administratifs. En cas de divergence, la personne s'expose à une majoration.

Les services de l'état ne pourront pas accéder à toutes les données présentes sur ces plateformes en ligne. Ainsi, seuls sont concernés les contenus se rapportant à la personne qui les a "délibérément" divulgués et dont l'accès ne nécessite ni saisie d'un mot de passe ni inscription sur le site en cause. De plus, les commentaires et les interactions qui peuvent être déposés sur une page internet ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation.

Le délai de conservation des données est d'une durée maximale de 30 jours lorsqu'elles ne sont pas de nature à concourir à la constatation d'un manquement fiscal. Dans le cas contraire, elles peuvent être conservées un an maximum. Et jusqu'à la fin d'un contentieux si une procédure est ouverte à la suite d'une omission.

### Depuis 2014

Ce n'est pas la première fois que l'administration française utilise des outils numériques pour lutter contre la fraude. Déjà à partir de 2014, le ministère pouvait recourir au traitement automatisé d'une vingtaine de base de données, telle que des fichiers bancaires, pour détecter les fraudeurs.



# Épargne : alerte sur l'explosion des arnaques avec usurpation d'identité

## L'Autorité des marchés financiers a constaté une envolée des pratiques illégales...

La technique n'est pas nouvelle mais les professionnels de l'arnaque ont affiné leur méthode. Les escroqueries liées à l'épargne ont bondi en 2020 selon l'Autorité des marchés financiers (AMF), et plus particulièrement celles réalisées en usurpant l'identité d'acteurs autorisés à exercer par le gendarme de la Bourse.

“L'an dernier, l'autorité a constaté un fort accroissement du nombre de signalements d'épargnants victimes d'arnaques financières liées à des usurpations, au point de représenter 44 % des montants déclarés perdus par les épargnants en 2020 auprès de la plateforme AMF Epargne Info Service”.

Les préjudices concernés par ces arnaques sont d'environ 45 000 euros par personne lésée. Des sommes qu'il est quasiment impossible de récupérer une fois que la victime a opéré un virement au profit de l'escroc. Un véritable “fléau”, explique le communiqué qui cite notamment les arnaques portant sur des “SCPI ou des placements dans des parkings d'aéroport” et appelle “à la plus grande vigilance face à l'utilisation frauduleuse, de plus en plus fréquente, du nom d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés, à des fins d'escroqueries”.

Bien conscients que les épargnants sont de plus en plus prudents face aux offres de rendements élevés garantis dans une période de taux bas, les escrocs reproduisent, sur un site internet ou sur un contrat, les logo, numéro d'agrément ou d'autorisation d'organismes agréés par l'AMF, le tout “afin de rendre crédibles leurs offres frauduleuses”. Ces mêmes arnaqueurs copient les adresses

Internet et emails de ces acteurs légitimes, en modifiant seulement une lettre. Ils s'adressent ensuite à leurs proies en leur fournissant un formulaire à remplir en ligne et collectent par ce biais leurs informations personnelles. Une fois leur nom, téléphone et adresse mail obtenus, les malfaiteurs peuvent contacter la future victime, se présentant sous leur fausse identité, en “les pressant de se décider pour conclure cet investissement présenté comme

une opportunité unique, à saisir très vite”. Le piège se referme alors : la victime, rassurée par les références des acteurs et la présentation de produits connus du grand public, n'hésite pas à effectuer un ou plusieurs virements. Des sommes qu'elle ne reverra jamais... “Personne

n'est à l'abri de ce type d'arnaques, y compris des investisseurs expérimentés”, constate l'AMF.

“ Personne n'est à l'abri de ce type d'arnaques, y compris des investisseurs expérimentés ”



### Les points de vigilance à

**adopter** : vérifier l'identité de son interlocuteur, consulter la liste noire de l'AMF (ou l'application AMF Protect Epargne) qui met à disposition des internautes un tableau des acteurs et sites non-autorisés. Si l'adresse y figure, pas la peine de donner suite aux sollicitations dont vous faites l'objet.

Au moindre doute concernant l'identité de l'entité qui a pris contact avec vous, il est essentiel de respecter certaines règles générales : ne pas communiquer de données personnelles ni donner suite à des appels téléphoniques que vous n'avez pas demandés. Enfin, rien ne doit presser vos démarches.

“Ne cédez pas à l'urgence ou aux pressions de votre interlocuteur, prenez le temps de la réflexion”, avertit le communiqué. Quant aux promesses de gains rapides sans risque, tenez le pour acquis : c'est tout bonnement impossible !

# Dossier « Retraites »

*Nous allons régulièrement au cours de cette année alimenter cette rubrique afin de vous donner des éléments concrets dans vos argumentaires « retraite ».*

## Retraite : plus besoin d'attendre 55 ans pour signaler des erreurs sur votre carrière

Une erreur ou un oubli dans votre carrière peut avoir des conséquences importantes.

Afin de limiter ce risque, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) proposera un nouveau service de correction d'ici juillet. Vous pourrez l'utiliser quel que soit votre âge.

Si vous êtes salarié du privé et que vous constatez une erreur dans le calcul de vos points de retraite complémentaire Agirc-Arrco, vous pouvez demander une modification immédiate. Il faut alors contacter votre organisme de retraite complémentaire qui vous précisera les documents nécessaires à fournir pour mettre à jour votre carrière.

A partir du mois de juillet, la Cnav proposera le même type de service.

En effet, actuellement, plus de 13 millions de Français sont titulaires d'un contrat d'assurance retraite supplémentaire collectif (article 83, article 39, PERCO, PER entreprise) ou individuel (PERP, Madelin, PER individuel) qui permet la constitution d'un complément de retraite par capitalisation. Selon un rapport de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (APCR), fin 2016, près de 13,2 milliards d'euros demeuraient

non-réclamés par leurs titulaires passé l'âge de 62 ans. Sont particulièrement concernés les contrats de retraite supplémentaire collectifs.

Parmi les nouveautés introduites par la proposition de loi, le devoir, pour les gestionnaires des contrats de retraite supplémentaire, de transmettre annuellement les informations nécessaires à l'identification des bénéficiaires des contrats au Groupement d'intérêt public (GIP) Union Retraite.



Ainsi, si vous contactez la Cnav, pour signaler un oubli ou une erreur dans la prise en compte de votre carrière, votre requête n'est pas entendue. "On vous demande de rappeler lorsque vous aurez 55 ans", reconnaît Renaud Villard, directeur de la Cnav.

Or, selon un rapport de la Cour des comptes de mai 2020, plus d'une pension sur sept contenait une erreur en 2019.

Vous pouvez vérifier dès 35 ans lorsque vous recevez votre premier relevé individuel de situation (RIS) sur lequel tous les droits à la retraite que vous avez déjà acquis sont précisés. Ces informations sont aussi consultables, même avant 35 ans, sur le site [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) ou encore via l'application mobile "Mon compte retraite".

"Nous ouvrirons la rectification de carrière à tous y compris au moins de 55 ans", annonce Renaud Villard. Cet outil de régularisation vous permettra d'écrire directement dans votre base carrière l'élément manquant cette année-là.

## Epargne retraite : la loi sur la déshérence des contrats de retraite supplémentaire a été adoptée

Le mercredi 17 février, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité en seconde lecture la proposition de loi « relative à la déshérence des contrats de retraite supplémentaire ».

Le texte vise à permettre et faciliter la recherche d'un contrat de retraite supplémentaire oublié par son titulaire.

Ainsi toute personne titulaire d'un contrat de retraite supplémentaire ou qui pense l'être pourra se connecter sur la plateforme en ligne [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) administrée par le GIP Union Retraite, afin d'accéder au récapitulatif des droits constitués au titre des contrats de retraite supplémentaire.

Afin de prévenir cette déshérence, la loi prévoit une meilleure information de la part des employeurs au profit de leurs collaborateurs, en leur remettant à leur départ de l'entreprise, un état récapitulatif des contrats retraite supplémentaire dont ils sont bénéficiaires.

# Optimum Gestion Financière : L'Amérique du Nord prend le large

Après une fin d'année riche en bonnes surprises tant d'un point de vue économique que d'un point de vue sanitaire, les indicateurs macroéconomiques semblent pointer vers une reprise vigoureuse à travers le monde.

## Le continent nord-américain, dont l'économie a mieux résisté à la crise que l'Europe en 2020, devrait continuer à creuser l'écart avec le vieux continent cette année.

En effet, les États-Unis et le Canada connaîtront respectivement une croissance de 6,5 % et 4,7 % en 2021 selon l'OCDE alors que la croissance de la zone euro s'élèvera à 3,9 %. Cette divergence s'explique par l'amplitude du soutien budgétaire outre-Atlantique. Le nouveau président américain, *Joe Biden*, a fait approuver son plan de relance de 1 900 Mds \$ par le Congrès. Baptisé *American Rescue Plan*, ce nouveau stimulus massif s'ajoute aux 2 plans déployés sous la présidence de *Donald Trump* et pourrait être suivi de 3 000 Mds \$ d'investissements dans les infrastructures. Notre fonds d'actions canadiennes est positionné pour capturer le dynamisme du continent nord-américain. La sous-performance de notre stratégie par rapport à l'indice des actions canadiennes (*S&P TSX Composite*) depuis le début d'année s'explique par notre sous-exposition aux secteurs de l'énergie et des matières premières qui sont dopés par une reprise dynamique. Cette tendance pourrait se renverser compte tenu de la volatilité des matières premières. Aussi, nous continuons de privilégier les secteurs oligopolistiques qui bénéficieront de la reprise.

Performances (nette de frais de gestion)	Au 19 mars 2021			Année 2020	
	Fonds	Indice	V.A.	Fonds	V.A.
Optimum Actions	-1,2	6,5	<b>-7,7</b>	21,4	<b>12,1</b>
Optimum Actions Internationales	0,3	6,7	<b>-6,4</b>	21,3	<b>4,6</b>
Optimum Patrimoine	0,0	3,9	<b>-3,9</b>	14,2	<b>1,7</b>
Optimum Obligations	-0,5	-0,4	<b>-0,1</b>	3,5	<b>-1,1</b>
Fonds Optimum Actions Canada (R)	9,3	13,9	<b>-3,8</b>	23,9	<b>4,2</b>

Après des performances exceptionnelles en 2020, les fonds d'*Optimum Gestion Financière* sont en retrait par rapport à leur indice respectif depuis le début de l'année. Les valeurs dites cycliques qui affichent de très bonnes performances en 2021 entraînent dans leur sillage les places boursières. La progression des valeurs cycliques depuis le début de l'année nous semble élevé au regard des fondamentaux des entreprises concernées. Par exemple, l'action *Volkswagen* a progressé de 66,7 % entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 24 mars, alors

que les ventes de voitures ont reculé de 22 % en Europe sur janvier et février. A l'inverse, **nos fonds continuent de privilégier les entreprises dites de qualité avec des flux monétaires prévisibles, une forte rentabilité et un faible endettement.** Ce style de gestion nous permet d'amortir les variations de marché à la hausse comme à la baisse, et de générer de la valeur sur le long terme. Nous pensons que nos stratégies restent pertinentes dans cet environnement incertain où les marchés financiers pourraient subir de nouveaux soubresauts provoqués par la crise sanitaire, un choc inflationniste ou encore des tensions géopolitiques entre la Chine et les États-Unis.

**Sur le front sanitaire, l'Europe fait face à une troisième vague pandémique qui pousse plusieurs pays à durcir les restrictions.** Le 19 mars, 16 départements français ont été placés en confinement pour 4 semaines. La *Commission Européenne* souhaite accélérer la vaccination, seule solution durable à la crise. À cet égard, elle a signé un nouvel accord avec *Pfizer* et *BioNTech* pour la livraison de 200 millions de doses supplémentaires et avec *Moderna* pour 150 millions de doses. Le Royaume-Uni, en avance sur la vaccination avec plus de 45 % de sa population ayant reçu une 1<sup>ère</sup> dose de vaccin, a dévoilé son plan de déconfinement. Ce dernier sera progressif avec la réouverture des écoles prévue le 8 mars, la réouverture des commerces non-essentiels, des bars et des restaurants le 12 avril et un déconfinement complet prévue le 21 juin au plus tôt.

Par ailleurs, les banques centrales ont confirmé leur soutien indéfectible à l'occasion de leur réunion de politique monétaire. La *Banque Centrale Européenne* a indiqué qu'elle augmenterait le rythme de ses achats d'actifs au cours du prochain trimestre afin de contenir la hausse des taux d'intérêt. La *Réserve Fédérale* des États-Unis a maintenu son taux directeur dans la fourchette 0,00-0,25 % et ne prévoit pas de hausse avant au moins 2023. **La politique monétaire reste un puissant facteur de soutien pour les marchés financiers.**

Pour les prochains mois, il reste opportun de privilégier les classes d'actifs risquées (actions et dettes d'entreprises) aux détriments des actifs sans risques (dettes souveraines). En effet, le potentiel d'appréciation offert par les actifs risqués justifie les risques encourus ; alors que les obligations souveraines ont déjà montré des faiblesses en ce premier trimestre de l'année.

## OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles  
75008 Paris, France  
+ 33 1 44 15 81 81

N° Indigo 0 820 320 322  
0,12 € TTC / MN

optimumvie.fr  
optimumvie.fr/linkedin

